

Plan national Biodiversité Déclinaison dans les Pyrénées-Orientales

Plan d'actions 2021 - 2022

Introduction

Les Pyrénées-Orientales possèdent une grande richesse écologique, constituée d'une mosaïque de milieux naturels et d'espèces emblématiques. Afin de les préserver, le département compte 11 réserves naturelles, un parc naturel régional, un second parc naturel en création ainsi qu'un parc naturel marin.

30 % du territoire départemental est couvert par des espaces inventoriés au réseau européen Natura 2000. Il comporte également de nombreux sites classés au titre des paysages.

Cette richesse écologique est un facteur important de l'attractivité du département. Elle est exposée à des pressions diverses (pression démographique et touristique, évolution des pratiques agricoles et forestières notamment) qu'il convient de réguler.

La préservation et la valorisation du patrimoine naturel du département constituent une responsabilité partagée. L'État, la Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales poursuivent des orientations stratégiques convergentes.

L'État a publié le 4 juillet 2018 le plan national biodiversité (PNB). Celui-ci vise à appliquer l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité fixé par la loi pour la reconquête de la biodiversité et à accélérer le déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité. Ce plan est global et a vocation à être mis en œuvre par tous les acteurs concernés (État, collectivités, associations, entreprises...) à tous les niveaux du territoire. En Occitanie, le PNB fait l'objet d'une déclinaison régionale.

La Région Occitanie a adopté le 5 mars 2020 la stratégie régionale pour la biodiversité (SrB), feuille de route collective issue de deux années de concertation sur le territoire. Cette démarche a été menée en cohérence avec la déclinaison régionale du plan national biodiversité. La SrB identifie cinq défis majeurs :

- réussir la zéro artificialisation nette à horizon 2040,
- renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires,
- construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité,
- mieux connaître et mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement,
- cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs.

La mise en œuvre de la stratégie repose sur l'engagement de nombreux partenaires. L'agence régionale pour la biodiversité intervient afin d'appuyer ces acteurs.

Le Département des Pyrénées-Orientales a établi en 2009 un schéma départemental des espaces naturels. Son champ d'intervention s'est aujourd'hui élargi au domaine plus global de la biodiversité. Il vise notamment à apporter des réponses relevant de la protection des espèces et des espaces, de l'aménagement du territoire et des activités ainsi que de la sensibilisation et la valorisation de la biodiversité. Il intervient aussi bien directement en gérant des sites naturels qu'auprès des acteurs du territoire en tant que partenaire technique et financier.

Objectif de la démarche

Afin de permettre la mise en œuvre efficace de ces stratégies, une coopération à l'échelle du département est apparue nécessaire. La Région, l'Agence régionale pour la biodiversité, le Département ainsi que les services et opérateurs de l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction départementale des territoires et de la mer, Office française de la biodiversité) conviennent ainsi de mettre en place une coopération opérationnelle ciblée au service d'actions prioritaires en faveur de la préservation de la biodiversité dans les Pyrénées-Orientales. L'objectif de cette démarche est de parvenir à des gains d'efficacité et d'efficience collective.

Le présent plan d'actions décrit les principes de cette coopération et les actions retenues pour la période 2021-2022. Ce plan d'actions a été établi dans le cadre de deux réunions, le 5 mai 2020 et le 9 juillet 2020, qui ont associé les partenaires de la démarche.

Principes de coopération

Le cadre de coopération associe les structures suivantes : Département, Région, ARB, DDTM, DREAL, OFB. Ces structures sollicitent, en tant que de besoin, la participation d'autres partenaires pertinents pour la mise en œuvre des actions. Ces partenaires sont identifiés, de manière non limitative, dans le plan d'action 2021-2022 (cf infra).

La coopération porte sur la mise en œuvre du plan d'actions, établi d'un commun accord.

La coopération revêt plusieurs formes selon les actions. Elle vise notamment à :

- Développer l'information mutuelle
- Communiquer de manière collective
- Coordonner les interventions
- Travailler ensemble pour accompagner des collectivités dans la définition et la mise en œuvre de projets
- Concevoir et appliquer des dispositifs nouveaux en faveur de la biodiversité

Définition du plan d'actions 2021-2022

Les actions retenues dans le plan d'actions répondent aux critères suivants :

- Participer à la réalisation des objectifs du PNB et de sa déclinaison régionale en Occitanie, de la SrB, du schéma départemental des espaces naturels ;
- Nécessiter une coopération particulière entre tout ou partie des services impliqués afin d'aboutir efficacement ;
- Apporter une plus-value significative pour la préservation de la biodiversité ;
- Viser un résultat concret et mesurable, assorti d'indicateurs, et reposant sur la mise en œuvre d'actions précisément identifiées ;
- Contribuer à promouvoir la biodiversité comme un atout, et non comme une contrainte subie ;
- Le nombre d'objectifs et le niveau d'investissement requis sont fixés à un niveau acceptable pour les partenaires de la démarche afin de pouvoir être conduits efficacement.

A l'issue du travail d'élaboration du plan d'actions réalisé en 2020, certaines actions initialement envisagées n'ont pas été retenues, car il est apparu qu'elles ne répondaient pas aux critères précités. Il a été convenu de réévaluer à terme l'opportunité d'engager une coopération sur ces actions.

Méthode de travail pour la mise en œuvre du plan d'actions

La coopération s'organise de manière souple et fait l'objet de deux à trois réunions par an pour réaliser un point global sur l'avancement du plan d'actions et réajuster, si besoin, les objectifs poursuivis et la méthode.

En parallèle, la mise en œuvre de chaque action repose sur une coopération ad-hoc entre les partenaires, qui est animée par une ou deux structures identifiées comme pilotes. Dans ce cadre, une méthode de travail adaptée est mise en place. Des réunions spécifiques pour chaque action sont organisées en tant que de besoin. Chaque structure pilote veille notamment à définir, en concertation, les indicateurs de résultat de l'action qu'elle anime.

Les autres acteurs de la biodiversité seront associés à cette démarche dans le cadre de la mise en œuvre des actions de la feuille de route qui les concernent.

Plan d'actions 2021 – 2022

1 Reconquérir la biodiversité dans les territoires : protéger, restaurer et valoriser la nature	7
1.1 Mettre en œuvre une stratégie « zéro artificialisation »	7
1.2 Restaurer cinq sites dont la biodiversité a été dégradée dans le département	7
1.3 Promouvoir dans le département la démarche « territoires engagés pour la nature »	8
1.4 Développer une stratégie commune pour la création/extension d'aires protégées dans les Pyrénées-Orientales	8
1.5 Mieux maîtriser les impacts des usages dans les espaces naturels, notamment lors des événements festifs ou sportifs	9
1.6 Orienter les mesures compensatoires environnementales qui ne pourraient être évitées dans les secteurs proches à forts enjeux afin de maximiser l'effet de ces mesures et mettre en place un contrôle de ces mesures	9
1.7 Développer la nature en ville	10
1.8 Favoriser l'écologie péri-urbaine	10
2 Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité	11
2.1 Promouvoir les pratiques éco-responsables en mer et sur le littoral	11
2.2 Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages de déchets	11
2.3 Réduire la pollution lumineuse	12
2.4 Soutenir la mise en place de projets de contrats de transition écologique dans les Pyrénées-Orientales	12
2.5 Accompagner la transition écologique de l'agriculture	13
3 Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité	14
3.1 Approfondir la coopération transfrontalière	14
4 Connaître, éduquer, former	15
4.1 Former les élus aux enjeux environnementaux en mettant à leur disposition les outils de compréhension nécessaires	15
4.2 Susciter des dynamiques citoyennes	15
4.3 Valoriser l'observatoire régional de la biodiversité	16
4.4 Développer la communication sur le patrimoine écologique des Pyrénées-Orientales	16
4.5 Identifier et protéger les zones humides	17
5 Améliorer l'efficacité des politiques de la biodiversité	18
5.1 Identifier les méthodes de travail à mettre en place pour renforcer la coordination et l'efficacité des interventions des partenaires dans le département	18

Liste d'abréviations	19
-----------------------------	-----------

1

Reconquérir la biodiversité dans les territoires Protéger, restaurer et valoriser la nature

1.1 Mettre en œuvre une stratégie « zéro artificialisation »

Enjeu	L'anthropisation croissante des sols met en cause les équilibres écologiques, le maintien des espaces naturels agricoles et la préservation des espèces.
Objectif	Maîtriser la consommation d'espaces naturels et agricoles.
Pilotes	Département – DDTM.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Agence régionale pour la biodiversité – Région – Office français de la biodiversité – Association des maires – DREAL – EPCI/communes - Agence de l'eau.

Détail de l'action

- ✓ Mettre en œuvre la stratégie départementale de gestion économe de l'espace structurée autour du tryptique « éviter, réduire, compenser » la consommation des espaces naturels, agricoles, forestiers.
- ✓ Porter un discours commun et structuré dans la planification de l'urbanisme, notamment en ce qui concerne les trames vertes et bleues et la notion de zéro artificialisation nette (ZAN).
- ✓ Accompagner les démarches de territoires exemplaires.
- ✓ Mener des actions d'information à destination des collectivités locales (élus et techniciens).
- ✓ Promouvoir les outils fonciers du Département : zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS), périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), aménagement foncier agricole et forestier (AFAF).
- ✓ Promouvoir les outils d'aide à la décision (Outil BiOccitanie développé par la Région Occitanie).
- ✓ Recenser les territoires à enjeux pour la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers à travers un schéma départemental.
- ✓ Faire connaître / utiliser les outils en cours de développement par la direction de l'aménagement, du foncier et de l'urbanisme de la Région.

1.2 Restaurer cinq sites dont la biodiversité a été dégradée dans le département

Enjeu	Le département comporte plusieurs espaces dont la biodiversité a été dégradée par l'intervention humaine. Ces espaces sont aujourd'hui déqualifiés alors qu'ils possèdent un potentiel écologique certain.
Objectif	Accompagner ou mettre en œuvre la restauration écologique de cinq sites à titre expérimental et les valoriser auprès du public.
Pilotes	DDTM/DREAL.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Département – Office français de la biodiversité – Agence régionale pour la biodiversité Région – DREAL – Agence de l'eau.

Détail de l'action

- ✓ Identifier les sites pertinents dans le cadre d'une démarche concertée.
- ✓ Apporter un accompagnement technique et financier aux gestionnaires (utiliser notamment les contrats de restauration de la biodiversité mis en place par la Région avec les Parcs naturels régionaux).
- ✓ Promouvoir les opérations de restauration de trames vertes et bleues, en mobilisant les dispositifs d'intervention de la Région et du Département.
- ✓ Communiquer sur les réussites et la transférabilité de ces opérations.

1

Reconquérir la biodiversité dans les territoires Protéger, restaurer et valoriser la nature

1.3 Promouvoir dans le département l'initiative « territoires engagés pour la nature (TEN) »

Enjeu	Le dispositif TEN vise à accompagner les projets de territoire portés par les collectivités en faveur de la biodiversité.
Objectif	Augmenter le nombre de collectivités engagées dans la démarche TEN.
Pilotes	Agence régionale pour la biodiversité.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	DDTM – Département – Office français de la biodiversité – Agence de l'Eau.

Détail de l'action

- ✓ Promouvoir le dispositif TEN auprès des collectivités, susciter et accompagner des candidatures.
- ✓ Associer les partenaires, et notamment la DDTM, à la sélection des lauréats.
- ✓ Dans le cadre des démarches TEN, promouvoir avec l'appui de l'OFB, la réalisation des atlas de biodiversité et la gestion / restauration de continuités écologiques sur les territoires.

1.4 Développer une stratégie commune pour la création/extension d'aires protégées dans les Pyrénées-Orientales

Enjeu	Les aires protégées constituent un élément-clé de la protection de la biodiversité.
Objectif	Contribuer à la stratégie nationale des aires protégées en élaborant un programme d'extension/création d'aires protégées et de géotopes et en accompagnant sa mise en œuvre.
Pilotes	DREAL – DDTM.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Région - Agence régionale pour la biodiversité – Département - Parcs naturels régionaux.

Détail de l'action

- ✓ Identifier, dans le cadre d'une démarche concertée et d'une analyse multicritères, les extensions et les créations d'aires protégées les plus pertinentes.
- ✓ Appuyer la mise en œuvre de cette stratégie en mobilisant les dispositifs de protection et de gestion.

1

Reconquérir la biodiversité dans les territoires Protéger, restaurer et valoriser la nature

1.5 Mieux maîtriser les impacts des usages dans les espaces naturels, notamment lors des évènements festifs ou sportifs

Enjeu	Les activités de loisirs se développent dans les espaces naturels. Ces usages doivent être accompagnés et régulés si nécessaire afin de préserver les équilibres écologiques.
Objectif	Mettre en place un cadre lisible et efficace pour réduire l'impact des usages sur les milieux naturels, notamment en accompagnant les organisateurs de manifestations.
Pilotes	Département.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Préfecture - DDTM – Office français de la biodiversité.

Détail de l'action

- ✓ Plusieurs outils sont mis en place par le Département pour réduire les impacts des activités sportives et de pleine nature dans les espaces naturels : élaboration d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), création et animation d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), guide à destination des organisateurs de manifestations sportives en milieu naturel. Le schéma fédéral 2019-2023 de la fédération des réserves naturelles catalanes concernant la maîtrise des sports de nature dans les réserves naturelles nationales du département est également un outil à promouvoir.
- ✓ Le déploiement de ces outils doit être accompagné par les autres partenaires, et notamment la DDTM et l'OFB.
- ✓ Le rôle et les modalités de fonctionnement du pôle de compétences animé par le sous-préfet de Prades doit être redéfini.

1.6 Orienter les mesures compensatoires environnementales qui ne pourraient être évitées dans les secteurs proches à forts enjeux afin de maximiser l'effet de ces mesures, et mettre en place un contrôle de ces mesures

Enjeu	Les principes de la démarche éviter-réduire-compenser imposent d'éviter, autant que possible, de devoir recourir à des mesures de compensation environnementale. Lorsque ces mesures ne peuvent être évitées, il convient de les orienter dans les secteurs proches les plus pertinents afin de tirer le meilleur parti des compensations.
Objectif	Identifier les secteurs prioritaires et les gestionnaires, définir le processus d'accompagnement des porteurs de projets.
Pilotes	Office français de la biodiversité.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Travail à réaliser en lien avec la Communauté régionale éviter-réduire-compenser Occitanie (CRERCO, copilotée et co-animée par la DREAL et la Région.

Détail de l'action

- ✓ Un inventaire national des espaces naturels à fort potentiel de gain écologique est en cours de réalisation par l'OFB.
- ✓ L'OFB tiendra les partenaires informés de l'avancement de cet inventaire.
- ✓ Les résultats de cet inventaire seront exploités dans le département afin d'orienter les compensations environnementales.
- ✓ Organiser le contrôle des mesures compensatoires.

1

Reconquérir la biodiversité dans les territoires Protéger, restaurer et valoriser la nature

1.7 Développer la nature en ville

Enjeu	La préservation de la biodiversité doit inclure les zones urbanisées. Elle permet également aux habitants de bénéficier d'une amélioration de leur cadre de vie.
Objectif	Susciter des projets de collectivités ambitieux en matière de renaturation et de prise en compte de la biodiversité dans l'urbanisation existante et l'urbanisation nouvelle.
Pilotes	Département.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Agence régionale pour la biodiversité – Région – DDTM - Association des maires.

Détail de l'action

- ✓ Promouvoir les appels à projet (« Nature en ville » du Département) et les outils d'accompagnement (plan arbres de la Région pour soutenir la revégétalisation) auprès des collectivités.
- ✓ Valoriser les réussites dans un objectif de transférabilité.
- ✓ Promouvoir la création de Jardins familiaux et l'implication citoyenne dès l'émergence des projets d'urbanisation.

1.8 Favoriser l'écologie péri-urbaine

Enjeu	Les franges urbaines ont des qualités écologiques, ainsi qu'un potentiel pour développer des espaces d'agrément pour les citoyens. Ces potentialités doivent être davantage valorisées.
Objectif	Créer un réseau d'espaces naturels de « proximité » entre la réserve naturelle et l'espace vert.
Pilotes	Département.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	DDTM – Association des maires - Office français de la biodiversité.

Détail de l'action

- ✓ Elaboration du schéma départemental des espaces agricoles et naturels périurbains.
- ✓ Valoriser la biodiversité ordinaire.
- ✓ Mettre en place des outils d'accompagnement expérimentaux pour soutenir la création d'espaces naturels de proximité.
- ✓ Veiller à la cohérence de cette initiative avec les atlas de la biodiversité et les aires terrestres éducatives

2

Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

2.1 Promouvoir les pratiques éco-responsables en mer et sur le littoral

Enjeu	La navigation et les usages balnéaires impactent le milieu marin et littoral. La préservation du milieu marin et de l'attractivité du littoral du département nécessitent d'évoluer vers des pratiques durables.
Objectif	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter le nombre de ports engagés dans la démarche port-propres.• Maîtriser les impacts du mouillage sur les herbiers de posidonies.• Mettre en place des usages balnéaires éco-responsables.
Pilotes	DDTM - Office français de la biodiversité.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Région - Département - Agence de l'eau.

Détail de l'action

- ✓ Promouvoir la démarche « ports propres » en portant un discours commun, apporter un accompagnement technique et financier aux autorités et gestionnaires portuaires.
- ✓ Organiser le mouillage des navires de plaisance afin de préserver les herbiers de posidonies.
- ✓ Accompagner les communes dans l'organisation des accès au littoral et la promotion des pratiques éco-responsables (plages « zéro plastique », collecte des déchets, nettoyage sélectif des plages), promouvoir les trophées de la biodiversité Occitanie auprès des professionnels de la mer et du littoral.

2.2 Renforcer la lutte contre les dépôts sauvage de déchets

Enjeu	Les dépôts sauvages de déchets sont nombreux dans le département. Ils portent atteinte à la qualité des milieux et du cadre de vie.
Objectif	Se doter d'outils et d'une stratégie avec les communes afin de résorber les sites et enrayer les pratiques de dépôt sauvage.
Pilotes	Office français de la biodiversité - DDTM avec la mission inter services de l'eau et de la nature (MISEN).
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Association des maires – Département.

Détail de l'action

- ✓ Établir un guide et le promouvoir auprès des communes.
- ✓ Mettre en place une stratégie d'action avec les collectivités.
- ✓ Résorber progressivement les sites en priorisant les interventions.
- ✓ Communiquer sur les résultats obtenus.
- ✓ Promouvoir l'appel à projets « Zéro déchets » lancé par le Département et valoriser les réussites.

2

Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

2.3 Réduire la pollution lumineuse

Enjeu	La pollution lumineuse impacte les espèces et le cadre de vie.
Objectif	Définir la trame noire à préserver ou à restaurer dans le département et accompagner sa mise en place.
Pilotes	Région – Département.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Agence régionale pour la biodiversité - Association des maires – Association nationale pour la protection du ciel et de l’environnement nocturne – Union régionale des centres permanents d’initiatives pour l’environnement d’Occitanie.

Détail de l’action

- ✓ Réalisation d’une étude régionale sur la pollution lumineuse à l’échelle régionale (fin 2020).
- ✓ A la suite de cette étude, définition de la trame noire à préserver.
- ✓ Faire connaître la trame aux collectivités, appuyer les actions pour sa mise en œuvre.
- ✓ Promotion du label village étoilé.

2.4 Soutenir la mise en place des contrats territoriaux de relance et de transition écologique

Enjeu	Les contrats territoriaux de relance et de transition écologiques sont destinés à accompagner les collectivités et les acteurs locaux pour la mise en œuvre d’actions en faveur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale.
Objectif	Appuyer le travail de préparation des contrats puis leur mise en œuvre.
Pilotes	DDTM.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	DREAL.

Détail de l’action

- ✓ Faire connaître les contrats territoriaux de relance et de transition écologique
- ✓ Accompagner leur élaboration
- ✓ Promouvoir la démarche des trophées pour la Biodiversité (initiée par la Région).

2.5 Accompagner la transition écologique de l'agriculture

Enjeu	La transition écologique est une nécessité écologique, mais également une opportunité économique pour l'agriculture.
Objectif	Soutenir les actions agro-environnementales de la profession agricole (surfaces engagées en mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), Agriculture biologique, « zéro pesticide », ...).
Pilotes	Département – DDTM.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Région - DRAAF - Chambre d'agriculture - Agence de l'eau.

Détail de l'action

- ✓ Appuyer la mise en œuvre du projet agricole du département.
- ✓ Accompagner et valoriser les mutations des pratiques agricoles exemplaires.
- ✓ Concevoir de nouveaux mécanismes d'accompagnement des transitions.
- ✓ Étudier la possibilité de mettre en place des actions en faveur de la qualité des sols, de la protection des pollinisateurs et de la trame verte et bleue (milieux ouverts et semis-ouverts).
- ✓ Soutenir et évaluer les bonnes pratiques agricoles via l'observatoire agricole de la biodiversité.

3

Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité

3.1 Approfondir la coopération transfrontalière

Enjeu	Le caractère frontalier des Pyrénées-Orientales appelle une coordination des actions de préservation de la biodiversité, à terre et en mer.
Objectif	Mettre en place une feuille de route départementale pour approfondir les coopérations existantes et développer de nouvelles actions.
Pilotes	Office français de la biodiversité – DREAL.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Région – Département – Partenaires transfrontaliers – Agence de l'eau.

Détail de l'action

- ✓ Mettre en œuvre la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (SPVB), qui prévoit des actions de coopération avec l'Espagne et l'Andorre.
- ✓ Renforcer la coordination des mesures de gestion des espaces protégés frontaliers (parc marin, réserves naturelles nationales) et des continuités écologiques (trame verte et bleue) de part et d'autre de la frontière.
- ✓ Poursuivre la coopération pour la lutte contre les espèces invasives et le suivi des grands prédateurs (OFB).
- ✓ Apporter un appui à la communauté autonome de Catalogne, intéressée par la création d'une structure similaire à l'ARB.

4.1 Former les élus aux enjeux environnementaux en mettant à leur disposition les outils de compréhension nécessaires

Enjeu	Les communes et intercommunalités sont un échelon-clé pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité. L'information des élus sur les enjeux, les solutions qui peuvent être apportées et les moyens d'actions mobilisables doivent être renforcés.
Objectif	Organiser l'information des élus sur les enjeux et les solutions de préservation de la biodiversité qui peuvent être mis en œuvre à l'échelle communale et intercommunale.
Pilotes	Département - DDTM.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Agence régionale pour la biodiversité - Association des maires - Centre national de la fonction publique territoriale.

Détail de l'action

- ✓ Organiser des réunions d'information et des visites de sites.
- ✓ Valoriser les réalisations exemplaires.
- ✓ Développer les formations locales proposées par le CNFPT.

4.2 Susciter des dynamiques citoyennes

Enjeu	L'implication de la société civile dans la préservation de la biodiversité doit être encouragée.
Objectif	Promouvoir les dispositifs existants en faveur des initiatives citoyennes.
Pilotes	Région – Département.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	

Détail de l'action

- ✓ Constituer une boîte à outils des dispositifs de soutien aux initiatives citoyennes et la relayer.
- ✓ Promouvoir les dispositifs de soutien aux initiatives citoyennes :
 - **Région** : Ma solution pour le climat, plantation d'arbres, trophées pour la biodiversité.
 - **Agence régionale pour la biodiversité** : appel à manifestation d'intérêt « Mobilisation ».
 - **Département** : politique en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable (ex : programme collèges 21, soutien aux structures et associations de l'EEDD...).

4

Connaître, éduquer, former

4.3 Valoriser l'observatoire régional de la biodiversité

Enjeu	Un référentiel pour le suivi de la biodiversité est en cours de constitution. La connaissance de cet outil doit être développée.
Objectif	Promouvoir l'observatoire de la biodiversité auprès des collectivités, des gestionnaires et des bureaux d'étude.
Pilotes	Agence régionale pour la biodiversité.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Région – Département – DDTM – DREAL – OFB.

Détail de l'action

- ✓ Chaque partenaire s'attachera à promouvoir cet outil en précisant le rôle de chacun et notamment son articulation avec le système d'information sur la nature et les paysages (SINP), et sa valorisation au sein de la communauté régionale éviter-réduire-compenser Occitanie .

4.4 Développer la communication sur le patrimoine écologique des Pyrénées-Orientales

Enjeu	La richesse du patrimoine écologique du département est un vecteur d'attractivité touristique. Cet atout doit être davantage valorisé.
Objectif	Renforcer la communication pour conforter le développement du tourisme orienté vers la nature dans les Pyrénées-Orientales.
Pilotes	Département.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Agence régionale pour la biodiversité – DDTM – Région – DREAL – OFB/Parc naturel marin – Parcs naturels régionaux.

Détail de l'action

- ✓ Chaque partenaire s'attachera à promouvoir les supports d'information existants (Publications du Département : Trésors naturels, Agenda Nature, Fête de la nature...).

4.5 Identifier et protéger les zones humides

Enjeu	La localisation des zones humides est à ce jour incomplète. Cette connaissance doit être précisée afin de permettre une meilleure protection des zones humides et participer à la lutte contre le changement climatique.
Objectif	Développer la cartographie des zones humides pour améliorer leur protection.
Pilotes	Département.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Parc naturel régional – Office français de la biodiversité – DDTM – Agence de l’eau.

Détail de l’action

- ✓ Le Département œuvre en faveur de la préservation et la protection des zones humides à travers l’actualisation d’un atlas des zones à préserver, l’animation d’un réseau technique, d’une stratégie foncière et la mise en place d’un dispositif financier dédié.
- ✓ La coopération des autres partenaires, et notamment de la DDTM, de l’OFB et du PNR est nécessaire pour alimenter la base de données de cet atlas.
- ✓ Le développement de la connaissance permettra ensuite d’orienter les stratégies foncières de protection.
- ✓ Etudier la possibilité de prolonger cette action par des mesures en faveur de la protection et de la restauration des zones humides.

5

Améliorer l'efficacité des politiques de la biodiversité

La présente feuille de route et le cadre de coopération dans lequel elle s'inscrit contribuent à l'amélioration de l'efficacité des politiques de la biodiversité dans les Pyrénées-Orientales.

Cette démarche permet d'enclencher une réflexion sur des modalités de coopération plus intégrée, qui fait l'objet de l'action suivante.

5.1 Identifier les méthodes de travail à mettre en place pour renforcer la coordination et l'efficacité des interventions des partenaires dans le département

Enjeu	Développer la connaissance mutuelle des actions menées, optimiser la coordination des interventions, l'identification des priorités, renforcer les complémentarités.
Objectif	Renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées par les différents partenaires en faveur de la biodiversité.
Pilotes	DDTM – Département.
Autres contributeurs ou partenaires à associer	Région – Agence régionale pour la biodiversité – DREAL – Office français de la biodiversité – Mission interservices de l'eau et de la nature – Agence de l'eau.

Détail de l'action

- ✓ Proposer des évolutions de méthodes de travail et de coordination.
- ✓ Etudier l'opportunité de mettre en place une instance de coopération départementale associant les structures membres de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) et les collectivités territoriales.
- ✓ Information par l'ARB des partenaires sur le travail d'analyse visant à mettre en cohérence les financements recensés sur la plateforme aide-territoire. Cette démarche est menée par l'ARB avec le comité des financeurs de la biodiversité à l'échelle régionale.
- ✓ Réfléchir aux modalités d'association des autres partenaires et acteurs de la biodiversité à cette démarche collective (PNR, fédération des réserves naturelles catalanes, acteurs de l'EEDD, Parc marin, ADT, chambre d'agriculture, etc) (*liste non exhaustive*).
- ✓ Evaluer le présent plan d'actions au terme de sa période de mise en œuvre dans un souci d'amélioration continue.

Liste d'abréviations

AFAF	Aménagement foncier agricole et forestier
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ANPCEN	Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne
ARB	Agence régionale de biodiversité
CDESI	Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CRERCO	Communauté régionale « <i>Eviter-Réduire-Compenser</i> » d'Occitanie
CTE	Contrat de transition écologique
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EEDD	Education à l'environnement et au développement durable
FRNC	Fédération des réserves naturelles catalanes
MAEC	Mesures agro-environnementale et climatique
OFB	Office française de la biodiversité
PAEN	Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains
PDESI	Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
PNB	Plan national biodiversité
PNR	Parc naturel régional
RNN	Réserves naturelles nationales
SAP	Stratégie d'aires protégées
SPVB	Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité
TEN	Territoires engagés pour la nature
URCPIE	Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement d'Occitanie
ZAN	Zéro artificialisation nette
ZPENS	Zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles

Mise en page

Direction départementale des territoires et de la mer – Janvier 2021
Crédit photos page de garde : DDTM 66



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*